

Le 7 mars 2019

Mesdames et Messieurs
Les Membres du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convocation au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs, Chers (es) collègues,

Conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous informe que le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 14 mars 2019 à 20 h 30 en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge. L'Ordre du Jour de la séance est fixé de la manière suivante :

Points divers

- a) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2018.
- b) Décisions prises par le Maire (du 1^{er} novembre 2018 au 4 février 2019).

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction Générale des Services

- 1) Désignation d'un membre dans chaque commission permanente n°1 « Ressources », n°2 « Travaux, Urbanisme, Environnement, Qualité de vie » et n° 3 « Population, Citoyenneté, Solidarités », suite à la démission de deux conseillers municipaux
- 2) Désignation des représentants élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un membre
- 3) Désignation d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour la délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants, et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'exploitation du stationnement payant des espaces publics, suite à la démission d'un membre de l'opposition

Rapporteur : Monsieur le Maire

Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

- 4) Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2019
- 5) Approbation des conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales « CLECT » du 4 décembre 2018
- 6) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 50% par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société LOGIREP, sise 127, rue Gambetta 92154 SURESNES cedex concernant le réaménagement de deux lignes de Prêts, pour un montant total de 2 276 037,57 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 90 logements ZAC Pasteur - angle rues Pasteur, Châtillon et Condorcet à Juvisy-sur-Orge.
- 7) Convention pour prolonger de dix ans les droits de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 50 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société LOGIREP, sise 127, rue Gambetta 92154 SURESNES cedex consécutive au réaménagement de deux lignes de Prêts, pour un montant total de 2 276 037,57 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 90 logements ZAC Pasteur - angle rues Pasteur, Châtillon et Condorcet à Juvisy-sur-Orge.

Rapporteur : F. Saint-Pierre

Direction Ressources Humaines, Juridique, Modernisation de l'Action Publique

- 8) Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque « Santé »
- 9) Modification n° 1 du tableau des effectifs
- 10) Avenant n°4 à la convention d'occupation privative du domaine public - Site sis place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge

Rapporteur : Monsieur le Maire

Service Population

- 11) Reprise du terrain commun
Rapporteur : C. Pommereau

Service Education-Jeunesse

- 12) « Bourse au Permis de Conduire »
Rapporteur : J-L. Riondet

Service Petite Enfance

- 13) Adoption du nouveau règlement de fonctionnement pour les établissements d'accueil collectif et familial du jeune enfant
Rapporteur : A. Baustier-Costa

Direction de la Vie Locale et des Partenariats

- 14) Convention déterminant les conditions générales de mise à disposition des installations sportives du gymnase Jules Ladoumègue au profit du collège Ferdinand Buisson
Rapporteur : N. Mourey

Service Tranquillité, Médiation et Police Municipale

- 15) Demande de subventions pour l'équipement de la police municipale de Juvisy-sur-Orge au titre de l'année 2019 au Conseil Régional d'Ile-de-France
16) Demande de subvention pour l'équipement de la police municipale de Juvisy-sur-Orge au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'année 2019
Rapporteur : Monsieur le Maire



Vous trouverez jointes à la présente convocation et, en application de l'article L. 2121-12 du CGCT, la note de synthèse accompagnée des projets de délibération nécessaires à votre information.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est transmis aux membres du Conseil Municipal. Tout conseiller qui croit y découvrir une lacune ou une inexactitude doit en réclamer la rectification par écrit au minimum 48 heures avant la séance du Conseil Municipal. En cas d'absence de demande de rectification le procès-verbal est réputé adopté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. En cas de demande de rectification, l'assemblée décide s'il y a lieu de rectifier le Procès-Verbal.

Le procès-verbal après adoption est publié sur le site INTERNET de la Ville.

« Art 35 du Règlement Intérieur ».

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil Municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (art. L2121-19). Pour être recevables, ces questions doivent être au préalable adressées au Maire (par l'intermédiaire de la Direction Générale des Services) par écrit, au moins 48 heures avant la séance du Conseil. Passé ce délai, il y sera répondu à la séance suivante « Art 37 du Règlement Intérieur ».

Les questions orales donnent lieu à une intervention de l'auteur de la question, à une réponse du Maire et si celui-ci le juge, à une réponse de l'élue chargé du secteur concerné. Les questions orales peuvent être traitées pendant le déroulement de la séance du Conseil Municipal, au moment fixé par le Maire. Les questions orales ne donnent pas lieu à débats en séance du Conseil Municipal. « Art 38 du Règlement Intérieur ».



Le Maire,

Michel PERRIMOND